



Projet AQUARHESE

COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION

26 NOVEMBRE 2020

EN VISIO-CONFÉRENCE – TEAMS



Le Pôle Aqua-Valley qui hébergeait l'animation de la Charte Qualité, est depuis 2020, porteur du projet AQUARHESE (Animation pour la QUALité des Réseaux Humides et l'EfficiencE des Services d'Eau et d'assainissement) dont les thématiques sont élargies à la gestion patrimoniale des réseaux et à la gestion intégrée des eaux pluviales. Ce projet est financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

Ce premier comité a permis de réunir les partenaires d'AQUARHESE dans l'objectif de présenter la structure et le contenu de ce projet d'animation. Ce moment d'échanges a aussi été l'occasion d'aborder des sujets d'actualité en lien avec la relance de projets dans le domaine de l'eau.

Le présent compte rendu est établi en date du 03/12/2020, et sera réputé **approuvé en date du 11/12/2020** en l'absence de remarques des participants.

DEROULÉ DE LA MATINÉE :

- 09h30 : Ouverture de la séance et introduction
Nicolas CHARRAS, Président AQUARHESE
- 09h40 : Présentation du Pôle Aqua-Valley
Sylvain BOUCHER, Président Aqua-Valley
- 10h00 : Présentation du projet AQUARHESE
Chloé MIGAYRON, Animatrice AQUARHESE
- 10h10 : Bilan de l'animation de la Charte qualité des réseaux
Chloé MIGAYRON, Animatrice AQUARHESE
- 10h20 : Gestion patrimoniale, contexte de l'animation et rappel réglementaire
Nicolas CHARRAS, Président AQUARHESE
- 10h45 : GIEP : Introduction, contexte de l'animation
Simon OLIVIER, Chargé d'opérations AQUARHESE
- 10h50 : Contexte, présentation des principes et du cadre réglementaire
Cyril GACHELIN, formateur OIEau
- 11h10 : GIEP, résultats de notre enquête
Simon OLIVIER, Chargé d'opérations AQUARHESE
- 11h20 : Retour sur l'enquête sur la commande publique
Simon OLIVIER, Chargé d'opérations AQUARHESE
- 11h25 : Présentation AAP Rebond de l'AERMC
Gwénolé LEROUX, Agence de l'Eau RMC
- 11h50 : Questions/échanges et conclusion
- 12h00 : Fin

PARTICIPANTS

39 personnes ont participé à ce comité, organisé sous forme de webinaire.

Participants	Institution / Entreprise	Collège
LE ROUX Gwénéolé	AERMC	Financeurs et institutions publiques
ASSENS Martine	CD66	
BEZIAT Patrick	Hérault Ingénierie	
DOURIEZ Nadège	ATD30	
ERADES Alain	CD11	
GUÉHENNEC Nicolas	CD11	
GUILLABERT Romain	ATD11	
PALARD Michaël	CD30	
RASOLONDRAIBE Muriel	CD66	
SOUILLAT Émilie	CD30	
TRINQUIER Stéphane	CD11	
ALAIMO Stephan	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	Maitres d'ouvrage
BEDOS Guillaume	Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole	
BOUVIER Olivier	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	
CARTAILLER Nicolas	SIE REMOULINS SAINT BONNET	
DEMÉZON Lionel	Mairie d'Uchaud	
JEANROY Kevin	Mairie de Maisons-Corbières	
MARINO Joëlle	Communauté d'agglomération Nîmes Métropole	
PONS Philippe	Pays de l'or agglomération	
BIAGIONI Julien	SCAM TP	Entreprises Travaux publics
CHABANIS Joël	FAURIE SAS	
MAGNON Audrey	SCAM TP	
VAL Jean-Cyril	Castille	
VALHORGUE François	SOGEA Sud Hydraulique	
DIAZ Ludovic	SAUR	Exploitants
BOUDON Guirec	GAXIEU	Maitres d'œuvre
BRUJAS Sébastien	CEREG	
CHRISTIN Fabien	CEREG	
COLLETTE Amélie	IRH IC	
LARRIVIERE Virginie	ARTELIA	
LATGE Jeremy	OTEIS	
PHALIPPOU Benoît	CEREG	
PICHAULT Matthieu	IngeProcess	
BOUCHER Sylvain	Aqua-Valley	Animation AQUARHESE
KEDAJ Yvan	Aqua-Valley	
CHARRAS Nicolas	AQUARHESE	
MIGAYRON Chloé	AQUARHESE	
OLIVIER Simon	AQUARHESE	
GACHELIN Cyril	OIEau	Animation AQUARHESE-OIEau

Excusés :

DARBOUSSET Didier, CD30

AGOSTINI Joël, SAUR

CABROL Bernard, CC la Domitienne

DOCUMENTS DU COMITÉ :

Les supports des différentes présentations sont annexés à titre de compte-rendu.

QUESTIONS/ÉCHANGES

Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement – bilan de l'animation

ATD30 : Que signifie le « coût de l'animation » ?

- ⇒ Le coût de l'animation correspond à son coût de fonctionnement (salaires des animateurs, événements, communication etc.). Jusqu'à fin 2019 l'Agence de l'Eau RMC et les départements 11, 30, 34 et 66 finançaient à 100 % l'animation de la Charte.

Gestion des eaux pluviales

CD66 : Pour les nouveaux lotissements et les travaux soumis à autorisation/déclaration et les PLU, les services instructeurs de l'État intègrent-ils aujourd'hui ces éléments dans leurs analyses et leurs autorisations ?

- ⇒ Il n'appartient pas aux services instructeurs de l'État d'imposer la gestion intégrée des eaux pluviales car cette compétence n'est pas de leur ressort. Elle est du ressort des collectivités, qui doivent dans leurs documents d'urbanisme ou de planification le prévoir, notamment pour répondre aux exigences des SDAGE.

CD66 : Est-ce que réglementairement on va aller vers X % des eaux pluviales devant être gérées de façon "alternatives" ?

- ⇒ Aujourd'hui, non puisque les modes de gestion sont laissés à l'appréciation des collectivités. Cependant l'arrêté de juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs pousse vers cela : « Article 5 : Dans le cas de systèmes de collecte en tout ou partie unitaires, les solutions de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible sont étudiées afin de limiter les apports d'eaux pluviales dans le système de collecte. Chaque fois qu'elles sont viables sur le plan technico-économique, celles-ci sont prioritairement retenues. »

CD66 : La demande de "déconnexion" suite à un réaménagement doit-elle être inscrite dans le PLU(i) ?

- ⇒ Oui, une déconnexion imposée ne peut être faite que dans le cadre d'une modification des aménagements, donc dans le cadre d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager => le mettre dans le PLU(i).

CD66 : La déconnexion est-elle faite au cas par cas ? Les capacités d'infiltration étant différentes d'un site à un autre, comment cela peut-il être indiqué dans le PLU(i) ?

- ⇒ Globalement pour favoriser (ou pas) l'infiltration, Cyril Gachelin recommande de faire une carte d'aptitude à l'infiltration du territoire de la collectivité, qui va permettre de donner les bases, bases qui devront être intégrées dans le zonage et le PLU.

CD66 : Il serait opportun d'avoir une carte/liste des compétences Eaux pluviales au niveau de l'ensemble des départements partenaires d'AQUARHESE : combien d'EPCI ? combien de communes ? combien de syndicats ?

- ⇒ Dans le cadre de l'action « Enquêtes et visites de collectivités » relative à la GIEP, il est prévu de cartographier ces informations.

ATD11 : Il aurait été opportun d'avoir une répartition par taille des communes ayant répondu au questionnaire. Il y a de fortes chances que les communes urbaines soient très représentées.

- ⇒ Les collectivités qui ont répondu au questionnaire sur la GIEP sont identifiées ; il sera donc tout à fait possible de faire ressortir ces informations.

CA Béziers Med : La frontière entre eaux pluviales urbaines et GEMAPI est souvent floue. Ceci pour dire que d'après un rapport du gouvernement au Parlement en date d'avril 2018, tout projet visant à améliorer la situation vis-à-vis du risque inondation pouvait être financé par la GEMAPI et la taxe qui peut en découler. Tous travaux sont concernés et seuls les réseaux sont exclus de cette possibilité de financement par la GEMAPI.

- ⇒ Oui la limite entre compétence GEMAPI et GEPU est très tenue... On considère qu'il appartient aux collectivités de fixer elles-mêmes cette limite par délibération. Certains ouvrages auront forcément une double utilité (GEMAPI et GEPU) ; ils pourront bénéficier des 2 sources de financement....

CA Béziers Med : Concernant le zonage de l'aire urbaine doit on s'en tenir strictement aux zones U et AU comme vous l'avez évoqué ou bien est-ce que dans le cadre d'un zonage d'assainissement pluvial il nous appartient de pouvoir définir un zonage qui diffère de ces deux zones ?

- ⇒ Il est difficile de répondre à cette question car l'indication que les zones urbaines sont les zones U et AU du PLU n'est issue que d'une note du Ministère et non d'un texte législatif. On ne sait pas comment un juge interprétera cela... Certains juristes pensent qu'il faut entendre zones urbaines au sens « dès que l'on a imperméabilisé ». Par exemple, une ferme qui serait en zonage rural pourrait être en aire urbaine.

AAP Rebond Eau, Biodiversité, Climat

GAXIEU : Pouvons-nous avoir une idée du niveau de consommation des 180 M € à ce jour, au regard des dossiers déjà déposés et instruits ?

- ⇒ Gwénolé LE ROUX indique ne pas disposer des chiffres précis. En revanche, il peut assurer que nous sommes aujourd'hui très loin de la consommation des 180 M€. Il rappelle que pour entrer dans le cadre de cet appel à projets, ceux-ci doivent être mûrs : autorisation pas les services de la police de l'eau, maîtrise du foncier et entreprises déjà consultées.

CD66 : Pour l'AAP Coin de verdure : les écoles primaires sont-elles concernées ?

- ⇒ Oui, elles le sont.

CONCLUSION

Martine ASSENS et Gwéno­lé LE ROUX té­moignent leur sa­tis­fac­tion de la mise en place et de la con­duite du projet AQUARHESE. Les thé­ma­tiques qui le con­cernent font l’objet d’un be­soin fort sur le ter­ri­toire. Ni­colas CHARRAS con­clue en in­di­quant que la mise en place de tech­niques al­ter­na­tives pour la ges­tion des eaux plu­viales peut s’ac­com­pa­gner de l’in­tru­sion d’eau pa­ra­sites dans les ré­seaux. Par con­sé­quent, il est op­por­tun et cohérent de pou­sser la ré­flexion sur la ges­tion in­té­grée des eaux plu­viales en même temps que sur la ges­tion pa­trimo­niale des ré­seaux.

AQUA
VALLEY